

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 25 août 2025

Travaux

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Travaux - Construction de quatre logements publics intergénérationnels à Hamme-Mille - Approbation des conditions et du mode de passation.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 36 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant la fiche projet actualisée n° II.5 du Programme Communal de Développement Rural intitulée "Construction de logements publics intergénérationnels";

Vu la décision du Collège communal du 17 novembre 2020 ratifiée par le Conseil communal du 14 décembre 2020 décidant d'approuver la convention-faisabilité 2020 portant sur le projet de création de quatre logements publics intergénérationnels à Hamme-Mille;

Vu la décision du Conseil communal du 29 août 2022 décidant d'approuver la convention-réalisation 2022 portant sur le projet de création de quatre logements publics intergénérationnels à Hamme-Mille;

Vu la décision du Conseil communal du 25 janvier 2021 approuvant les conditions, le montant estimé et la procédure de passation (procédure négociée sans publication préalable) du marché "Désignation d'un architecte pour la construction de 4 logements publics intergénérationnels à Hamme-Mille" ;

Vu la décision du Collège communal du 30 novembre 2021 relative à l'attribution du marché de conception pour le marché "Travaux - Construction de quatre logements publics intergénérationnels à Hamme-Mille." à M. Vranckx André, Architecte, Ensordreef, 8 à 3090 Overijse ;

Vu la décision du Collège communal du 5 avril 2022 approuvant le projet d'esquisse de ce marché;

Vu la décision du Collège communal du 29 novembre 2022 approuvant l'avant-projet de ce marché;

Considérant le cahier des charges N° TRA-2025/16-BE-T et ses annexes relatif à ce marché établi par l'auteur de projet, Vranckx André, Architecte, Ensordreef, 8 à 3090 Overijse ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 808.269,99 € hors TVA ou 978.006,69 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte ;

Considérant qu'une partie des coûts est subsidiée par Service Public de Wallonie - DGO 3 "Agriculture, ressources naturelles et environnement " - Département de la Ruralité et des Cours d'Eau, avenue Pasteur, 4 à 1300 Wavre – convention-réalisation du 11 décembre 2022;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit à l'article du service extraordinaire 922/722-60 n° de projet 2021 0035 ;

Considérant que, sous réserve d'approbation du budget, le crédit sera augmenté lors de la prochaine modification budgétaire;

Considérant l'avis de légalité favorable remis par la directrice financière ff. le 12 août 2025 ;

Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré;

DECIDE :

- Article 1. D'approuver le cahier des charges N° TRA-2025/16-BE-T et le montant estimé du marché "Travaux - Construction de quatre logements publics intergénérationnels à Hamme-Mille.", établis par l'auteur de projet, Vranckx André, Architecte, Ensordreef, 8 à 3090 Overijse. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 808.269,99 € hors TVA ou 978.006,69 €, 21% TVA comprise.
- Article 2. De passer le marché par la procédure ouverte.
- Article 3. Suivant la convention-réalisation du 11 décembre 2022, une subvention pour ce marché a été reçue de l'autorité subsidiante, le Service Public de Wallonie - DGO 3 "Agriculture, ressources naturelles et environnement " - Département de la Ruralité et des Cours d'Eau, avenue Pasteur, 4 à 1300 Wavre.
- Article 4. De compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.
- Article 5. De financer cette dépense par le crédit inscrit à l'article du service extraordinaire 922/722-60 n° de projet 2021 0035 par subsides à l'article 922/663-51 et par emprunt à l'article 922/961-51 du service extraordinaire du budget 2025.
- Article 6. Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire qui sera soumise à l'approbation du Conseil communal.
- Article 7. Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.
- Article 8. De transmettre la présente délibération au service financier.